

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE 19  
PRESENTS 14  
VOYANTS 18

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213303415-20220404-202242-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux, le 4 du mois d'avril le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 28/03/2022

**PRESENTS** : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, MAGNOL Pierre, Michèle ROUSSEAU, COVIAUX Christian, MOREAU Nathalie, DUPERRIN Marc, Nicolas CHAZOT, Carine TRILLES, Severine HERR

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DOUCET qui donne pouvoir à M ROUX  
Claude MARTIN qui donne pouvoir à Nathalie MOREAU  
VERSAUD Patrick qui donne pouvoir à M. FUSEAU  
Nahid GARDERON qui donne pouvoir à Pierre MAGNOL  
Catherine COUPAUD

**SECRETAIRE** : DUMONT Michel

### 2022/42 -COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice écoulé,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Affiché 7/04/2022

Pour copie conforme.

 Le Maire,  
Jean ROUX